

Adresse du collectif des non-titulaires du centre INRA de Toulouse
au comité technique de l'INRA du 05/10/2012

Nous, collectif des non-titulaires du centre de l'INRA de Toulouse, travaillons sur des contrats à durée déterminée, dans les différents corps de métier. Aujourd'hui, les non titulaires représentent plus d'une personne sur cinq à l'INRA. Nous risquons de nous retrouver tous au chômage du jour au lendemain à cause des conséquences de la loi Sauvadet du 12 mars 2012.

Cette loi, qui visait au départ à résorber la précarité, a été élaborée selon des critères si restrictifs que seulement 6 agents de l'INRA au niveau national étaient éligibles à la «CDisation». Par crainte que d'autres puissent intégrer ce processus ou concourir sur les postes réservés prévus à cet effet, plusieurs organismes ont anticipé la publication de cette loi par des mesures internes. C'est ainsi qu'à l'INRA un courrier de Michel Eddi a été adressé en juillet 2011 aux responsables de centres, de départements et des SDAR. Ce courrier, où la transformation d'un emploi précaire en un emploi permanent est qualifié de «risques», bloque la signature de nouveaux contrats au-delà de 3 ans de CDD déjà effectués (et 4 ans pour les doctorants), et ce malgré d'éventuelles interruptions entre les contrats. Cela contredit d'ailleurs un amendement déposé en 2012, qui exclut la formation doctorale du décompte de l'ancienneté.

A cause des extrapolations abusives de cette loi de la part de nos organismes de tutelle, nos laboratoires vont progressivement se vider de personnels qualifiés et expérimentés, même si les directeurs de laboratoire ont l'envie et les moyens de prolonger leurs contrats. Il va de soi que les directeurs de laboratoires préféreraient titulariser ces éléments, mais ils se heurtent au faible nombre de postes ouverts chaque année.

Nous nous retrouvons dans une situation absurde où nous ne pouvons ni prétendre à un poste de titulaire ou un CDI ni prolonger nos CDD. Le comble c'est qu'aujourd'hui nous ne nous battons non plus pour un emploi permanent, mais seulement pour pouvoir continuer de faire le travail que nous aimons, même dans la précarité.

C'est pourquoi, nous nous adressons à vous aujourd'hui pour demander que les recrutements de contractuels dans les organismes de recherche ne soient pas arbitrés selon des arrangements internes décidés par les directions générales.

Concernant l'INRA, ceci doit se traduire :

1) dans un premier temps, par l'annulation pure et simple des préconisations adressées par Michel Eddi. Aucun collègue ne doit voir son renouvellement de contrat ou un nouveau contrat refusé sous prétexte d'être précaire depuis trop longtemps.

2) et, à terme, nous souhaitons que l'INRA défende réellement la résorption de la précarité, non seulement pour le bien être des travailleurs, mais aussi car il en va de la qualité même des recherches et des travaux qui y sont menés.

Les emplois permanents doivent être occupés par des fonctionnaires.

Nous partageons ce combat avec des collègues non titulaires d'autres centres INRA, mais également d'autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche (universités, CNRS, INSA, etc. ; à Toulouse, Montpellier, Avignon, Nice, etc.). Nous espérons que nos interpellations successives à la ministre, aux responsables de nos organismes, dans le cadre des Assises de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ou dans d'autres cadres, finiront par trouver un écho, un appui de la hiérarchie et des réalisations concrètes.

Le collectif des non-titulaires du centre INRA de Toulouse